

SOMMAIRE

- 1/ Austérité, rigueur... Encore plus ???!!!
- 2/ Le SNETAA-eiL reçu à Matignon
- 3/ Le SNETAA-eiL reçu par Josette THEOPHILE, DGRH
- 4/ Groupe de travail OCDE
- 5/ Rémunération au mérite
- 6/ Paru au JO
- 7/ Stage syndical

I- AUSTERITE, RIGUEUR... ENCORE PLUS ?????!

François Fillon a annoncé les grandes lignes de la politique budgétaire des trois prochaines années. Au programme : rigueur, encore et toujours plus ! **Afin d'espérer juguler le déficit public et de le ramener aux 3 % du PIB imposés par l'Europe, le Premier Ministre a annoncé un gel des finances publiques pour les trois prochaines années.** L'économie à réaliser est de 100 milliards d'euros en trois ans ! Rien de moins ! **L'inflation ne serait plus prise en compte**, ce qui amènerait entre 4 et 5 milliards d'euros d'économies. **Ce qui veut dire aussi que le pouvoir d'achat des fonctionnaires va encore régresser.** Celui des enseignants a déjà baissé de plus de 20 % ces dernières années ! **Autre mesure prévue : la poursuite du non remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux.** Seul hic : les départs à la retraite enregistrent une baisse de 16 % en 2009 chez les fonctionnaires, amenant les ministères à revoir leur copie en nombre de postes équivalents temps plein pour essayer d'économiser au maximum sur le dos des services publics. **Seront rabotées également les aides sociales !**

Les économistes de l'OFCE, centre de recherche en économie de Sciences Po, ne voient pas comment ces mesures pourraient entraîner une reprise de la croissance et pensent même qu'elles peuvent mener à une nouvelle récession en 2011. Ils affirment que non conjuguées à la révision des baisses d'impôts accordées jusqu'ici et en temps particulier de crise, ces décisions gouvernementales ne font qu'enfermer le pays dans un cercle vicieux menant à plus d'austérité car à moins de croissance.

Le SNETAA-eiL refuse ces nouvelles mesures de rigueur qui font payer aux fonctionnaires et aux usagers des services publics l'addition de la crise économique et financière !

II- LE SNETAA-eiL REÇU A MATIGNON

Le SNETAA-eiL a été reçu à Matignon pendant plus de deux heures ce mardi 04 mai 2010.

Tous les thèmes de l'actualité éducative ont été abordés (RGPP 1 et 2, mobilité, rénovation de la voie professionnelle, titularisation es contractuels, dialogue social etc.). **Les thèmes économiques et sociaux plus larges** (retraites, gel budgétaire, situation sociale, etc.) **ont été évoqués en faisant part des analyses du SNETAA-eiL sans concessions sur la politique du gouvernement.**

Le SNETAA-eiL poursuivra ses interventions pour faire gagner ses revendications et combattre les régressions annoncées dans la Fonction Publique et ses fonctionnaires.

III- LE SNETAA REÇU PAR JOSETTE THEOPHILE, LA DGRH DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le SNETAA-eiL a été reçu par Josette Théophile le lundi 03 mai 2010. Etaient inscrits à l'ordre du jour le suivi de la rénovation professionnelle, la titularisation des contractuels ou encore le Droit Individuel à la Formation.

La DGRH a confirmé le versement de l'indemnité de CCF en fin d'année scolaire, mise en place dès la prochaine rentrée. Elle a également assuré au SNETAA-eiL l'ouverture prochaine d'un groupe de travail sur l'indemnité de Terminale Bac Pro, conformément à la volonté politique de la rénovation de la voie professionnelle. Cette indemnité sera mise en place à la rentrée 2011.

Le SNETAA-eiL s'est insurgé contre les postes de BTS en LP qui ne sont pas donnés à des PLP, comme à Arcachon, en dépit du décret du 28 juillet 2009 ouvrant droit aux PLP d'enseigner aux BTS. Après avoir avoué une « erreur » dans le système de saisie informatique, les personnes présentes se sont étonnées de la politique d'éviction des PLP sur les postes de BTS en LP dans certains endroits. Promesse a été faite de la plus grande vigilance sur ce dossier. Le SNETAA-eiL n'attend plus de promesses, il veut l'application du cadre et de l'esprit de la réforme, à tous les niveaux et partout, sans discrimination aucune !

Le SNETAA-eiL a exigé qu'une clarification soit faite au niveau des **conventions de stage** pour les **élèves mineurs** et les périodes de formation en milieu professionnel, de manière à ce que les élèves de moins de dix huit ans soient bien évidemment évalués dans des entreprises dans lesquelles les machines sont aux normes et aussi afin de clarifier les responsabilités juridiques de chacun. Le SNETAA-eiL a demandé une harmonisation et une clarification des conventions de stage pour les élèves effectuant leur Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à **l'étranger, issus notamment des sections européennes.**

A la question de la masterisation et de la spécificité de la voie professionnelle, les représentants du Ministère ont affirmé sans détours que les modalités de recrutement aux concours pour les enseignants de disciplines professionnelles ne changent en rien même si le cadre de la masterisation s'impose progressivement aux enseignants.

Les services de Madame Théophile ont ensuite avoué réfléchir à la **validation des acquis de l'expérience** pour élever le niveau de qualification des **contractuels** et la possibilité de titularisation. Le sujet revient donc sur le tapis de manière différente. **Le SNETAA-eiL a réclamé l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels, rappelant que l'enseignement professionnel dispose du plus grand nombre d'enseignants contractuels.**

Concernant le DIF, le SNETAA-eiL n'a pas manqué de rappeler que l'article 32 du statut ouvre droit à un crédit de formation mais que celui-ci, tout comme la seconde carrière, n'a jamais vraiment été mis en œuvre. La DGRH a confirmé que 120 heures seraient cumulables en heures de formation, utilisables sur 6 ans, pendant les vacances scolaires. **Priorité sera donnée à des projets de reconversion professionnelle** qui, selon elle, concerneraient 800 à 1 000 enseignants, essentiellement du secteur tertiaire.

Le cadre de la loi de mobilité est donc bel et bien en marche, la DGRH du Ministère espérant ne pas avoir à recourir aux mesures les plus sévères prévues par le cadre... La DGRH a enfin tenu à annoncer **l'ouverture d'une réflexion sur l'appréciation professionnelle des enseignants, dans le cadre du pacte de carrière** annoncé par le Ministre. Souhaitant une politique de gestion des ressources humaines « exemplaire », le Ministre veut ainsi voir la notation des enseignants évoluer vers une évaluation des « résultats ». Le décret sur l'appréciation professionnelle de la loi de mobilité est donc en marche pour l'Education Nationale. Madame Théophile veut réunir les organisations syndicales, les chefs d'établissement, les corps d'inspection et les enseignants pour réfléchir à la question. Il est clair à la suite de l'entretien que la double notation est gravement menacée. Le SNETAA-eiL s'oppose à la loi de mobilité.

Autre aspect de la loi de mobilité de 2009 : la question de la reconversion professionnelle est largement mise en avant par la DGRH. Selon les services de la DGRH, ces reconversions concerneraient 600 équivalents temps plein, essentiellement dans le tertiaire. La volonté exprimée est celle du volontariat par constitution de dossiers, par entretiens avec les conseillers en formation professionnelle des rectorats et par mise en œuvre du DIF...

Le SNETAA-eiL ne lâchera rien sur tous ces dossiers. Le SNETAA-eiL continue à se battre au quotidien pour que le cadre de la rénovation soit appliqué partout. Le SNETAA-eiL refuse les dérèglements imposés par la loi de mobilité et les graves attaques contre notre statut que celui-ci engendre.

IV- GROUPE DE TRAVAIL DES SYNDICATS DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le TUAC, groupe de syndicats des pays de l'OCDE, se réunit deux fois par an et intègre depuis un peu plus d'un an les questions de l'enseignement professionnel à son ordre du jour.

ETUDE SUR LES COMPETENCES DES ADULTES (PIAAC)

Lors de la dernière réunion ont été exposés les récents travaux de recherche de l'OCDE sur le secteur. **L'OCDE finalise ainsi une enquête à destination de 26 pays pour faire un état des lieux des compétences des adultes, pour déterminer de quelles compétences ils auront besoin à l'avenir selon les demandes du marché économique, pour en vérifier l'adéquation...** L'enquête devrait être réalisée d'ici 2012 et le premier rapport d'interprétation des résultats devrait suivre en 2013. Les résultats sur le plan économique et social de l'utilisation de ces compétences seront passés à la loupe, pouvant déterminer les besoins en formation. **Les syndicats présents ne voient pas cette étude du meilleur jour**, craignant qu'un nouveau classement international ne soit fait de cette enquête, comme on le fait avec PISA depuis de nombreuses années, mettant ainsi la pression sur les systèmes scolaires par comparaison aux autres, occultant les différences socioculturelles, historiques et géographiques de chaque pays.

LES POLITIQUES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE L'OCDE

Un représentant de l'OCDE, est ensuite venu exposer les politiques de l'organisation en matière d'enseignement et de formation professionnelle. L'accent a été mis sur la concurrence avec les pays émergents, notamment la Chine, qui se formeront à l'avenir mieux et seront moins payés que leurs collègues européens, créant ainsi une source de compétences professionnelles intéressante pour les économies libérales. Il prévoit qu'entre 2010 et 2020, les personnes sans qualification auront de plus en

plus de soucis d'insertion. **Il recommande ainsi que l'enseignement professionnel dépasse son cadre actuel pour évoluer vers l'enseignement supérieur.** Il a aussi annoncé aussi que la formation aux métiers de l'aide à la personne et de la petite enfance seront en pleine expansion dans les prochaines années. **Selon l'expert, le message à faire passer aux services publics est qu'il faut bien enseigner les bonnes compétences au bon endroit.** Il faudra, selon lui, déterminer les compétences nécessaires pour le marché de l'emploi, alors qu'aujourd'hui, ce sont les étudiants qui font leur choix de formation. L'expert a asséné qu'il était inutile de former à des emplois en voie de disparition, que les enseignants avaient perdu tout contact avec la réalité du monde du travail et qu'il serait judicieux de demander aux enseignants de réaliser des stages en entreprise de longue durée ou de demander aux salariés des entreprises de venir dans les lycées professionnels en tant que formateurs.

L'APPORT DU SNETAA-eiL

Le SNETAA-eiL s'est insurgé contre ces déclarations soumettant l'Ecole de la République aux lois du marché économique, occultant tout projet personnel de vie de l'élève et le rôle de l'Ecole d'insertion dans la vie sociale et citoyenne. Le SNETAA-eiL a rappelé que l'Allemagne avait essayé de mettre en place, par pénurie grave d'enseignants dans certains Länders, des postes de formateurs issus des entreprises et que cette initiative avait été bruyamment rejetée, tant par le monde enseignant que par les salariés d'entreprise, personne ne pouvant s'improviser pédagogue. Le SNETAA-eiL a rappelé que les lycées professionnels français travaillent déjà en étroite coopération avec les entreprises, celles-ci étant entre autres conviées à participer à l'élaboration des référentiels. **Le SNETAA-eiL a ensuite rappelé que les rôles de l'Ecole qui est de former et celui de l'entreprise, qui est d'offrir des emplois, sont complémentaires mais pas à confondre.** Enfin, le SNETAA-eiL a insisté sur le danger de faire reposer l'enseignement professionnel essentiellement sur les entreprises car en cas de crise économique et financière telle que celle que nous vivons actuellement, c'est aussi prendre l'énorme risque de laisser sur le carreau des milliers d'apprentis qui ne trouvent pas de lieux de stage. L'expert a répondu que dans ce cas, il fallait réfléchir à d'autres moyens permettant aux apprentis de valider leur formation, quand bien même le stage ne serait pas complété !

On voit ici l'impact des réflexions entreprises au sein de cette organisation sur les politiques éducatives mises en branle dans chaque pays, notamment en France.

A savoir qu'un autre recherche est actuellement entreprise sur la rémunération selon l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants...

V- LA REMUNERATION AU MERITE DANS LES TUYAUX

La rémunération au mérite, ou « l'appréciation de la valeur professionnelle » est de plus en plus dans les tuyaux.

Instaurée en Grande-Bretagne en 2000 se révélant un flop (mal vécu par les collègues, division des personnels enseignants, surcharge de travail dénoncée par les chefs d'établissements...), les pros rémunération au mérite n'en désarment pas pour autant. **L'organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pousse à la roue en instaurant une enquête internationale qui reprend entre autres cette problématique (TALIS) et prônant l'évaluation des enseignants. La loi de mobilité votée en août 2009 a mené à un décret sur l'appréciation de la**

valeur professionnelle dans la fonction publique en février 2010. **La Prime de Fonction et Résultats** a été instaurée dans certaines catégories de personnels fonctionnaires et s'étend davantage avec le temps. **La loi de représentativité syndicale**, votée le 27 août 2010 en rajoute une louche.

Enfin, lors de **l'audience auprès de Madame Josette Théophile, DGRH du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**, le SNETAA-eiL a eu confirmation que la loi de mobilité concernait les enseignants au même titre que les autres fonctionnaires et **qu'un groupe de travail serait mis en place très prochainement sur le thème de l'appréciation de la valeur professionnelle, le travail à restant ne portant que sur les critères d'évaluation.**

Le SNETAA-eiL s'est toujours opposé avec force et continuera de s'opposer à ce qui est une grave attaque contre le corps des fonctionnaires. La question du mérite ne saurait être évalué dans les services publics. Le SNETAA-eiL dénonce la division des personnels orchestrée par le gouvernement, manière de casser la contestation. Le SNETAA-eiL réclame une revalorisation salariale sur le point d'indice, pour l'ensemble des personnels enseignants qui, rappelons-le, ont perdu une importante part de leur pouvoir d'achat ces dernières années, plaçant de fait de plus en plus de collègues dans la précarisation, notamment dans les grandes villes et privant l'ensemble des collègues de toute crédibilité dans une société essentiellement fondée sur l'argent.

VI- PARU AU JO DU 30 AVRIL 2010 (PARUTION BO LE 20 MAI 2010)

Voir Annexe 1 et 2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL MODALITES D'EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Prévention santé environnement
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149614>
- Arts appliqués et cultures artistiques
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149620>
- Economie-gestion
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149626>
- Economie-droit
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149641>
- Français, histoire, géographie et éducation civique
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149647>
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149653>

PROGRAMME : Nouveau programme d'économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel. Application à la rentrée 2010 pour la classe de 2nde.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022149633>

ORAL DE CONTROLE :

La note de service du 1^{er} avril précise les modalités d'application de l'arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve de contrôle au bac pro (JO du 5 mars). Il s'agit de 2 interrogations de 15 minutes portant sur l'épreuve E1 et E5. Les sujets sont élaborés par les examinateurs, le candidat n'a aucun document à apporter.

Pour l'épreuve E1, il s'agira soit d'un enseignant de spécialité soit d'un PLP Maths-Sciences. Cela pourra être éventuellement un PLP de Construction. Pour l'épreuve E5, le candidat tire au sort un sujet de Français, d'Histoire ou de Géographie.

Le sujet doit avoir été traité pendant l'année de Terminale. L'interrogation porte sur une œuvre (ou un groupement d'œuvres). En Histoire-Géo, le sujet peut être un commentaire d'un document fourni ou une question sur un des sujets du programme de Terminale.

Chaque interrogation est notée sur 10.

Les critères d'évaluation sont fournis en annexes de la note.

VII- STAGE DE FORMATION SNETAA-eiL

Le stage de formation, qui s'est déroulé du 4 au 7 mai 2010 dans les locaux du SNETAA National à Paris, a regroupé une cinquantaine de participants (adhérents, représentants d'établissements, représentants de départements et représentants académiques). Tous les thèmes ont été abordés lors de ce stage, de la rénovation de la voie professionnelle à l'importance de l'activité du SNETAA-eiL au niveau européen, en passant par les retraites, l'ASH, l'utilisation de l'outil informatique SNETAAGEST, la fonction publique et ses réformes en cours, la gestion du quotidien enseignant, l'actualité syndicale ou encore la représentativité syndicale.

Les séances ont débouché sur des débats et des échanges riches et fructueux, permettant de partager les expériences de chacun tous niveaux confondus.

Le SNETAA-eiL organise des formations syndicales chaque année. N'hésitez pas à venir y participer afin d'être mieux armé au quotidien et être en mesure de se défendre contre le rouleau compresseur de l'administration. N'hésitez pas à contacter le SNETAA-eiL à tous moments, le syndicat au service de l'adhérent !

Annexe 1

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Académie de :				
Spécialité : Épreuve de contrôle : partie portant sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1	Centre d'examen :				
Durée 15 min	Session :				
Nom du candidat :	Date de l'épreuve :				
Sujet :	N°				
CRITÈRES D'ÉVALUATION	TI ⁽¹⁾	I	S	TS	
DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ - Compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles - Respect des consignes et des préconisations - Sélection et traitement des informations pertinentes - Définition de la situation/problème					/3
METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE RÉOLUTION DE PROBLÈME - Justification des choix méthodologiques - Mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé - Rigueur et cohérence du raisonnement					/3
ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS - Analyse critique des résultats obtenus - Validation des solutions proposées par rapport aux objectifs - Traitement des difficultés rencontrées - Formulation de propositions					/2
S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ - Précision, clarté et structure de l'expression orale - Pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions - Qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé - Maîtrise de la relation avec le jury					/2
Note sur 10					/10
Appréciation portée par l'examineur :	Nom et signature de l'examineur :				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant

Annexe 2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Épreuve de contrôle : partie portant sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5 Durée 15 min		Académie de : Centre d'examen : Session : Date de l'épreuve :				
Nom du candidat :		N°				
Sujet : <p style="text-align: center;"><u>Français</u></p>						
CRITÈRES D'ÉVALUATION		TI ⁽¹⁾	I	S	TS	
Qualité de précision et d'organisation dans la présentation faite par le candidat						/4
Qualité d'écoute et de participation à l'échange						/3
Correction de l'expression orale						/3
Note sur 10						/10
Sujet : <p style="text-align: center;"><u>Ou histoire ou géographie</u></p>						
CRITÈRES D'ÉVALUATION		TI ⁽¹⁾	I	S	TS	
Maîtrise des connaissances minimales en termes de repères ou de notions (historiques ou géographiques)						/5
Capacité du candidat à s'exprimer de manière claire et à présenter son propos de façon organisée						/5
Note sur 10						/10
Appréciation portée par l'examineur :		Nom et signature de l'examineur :				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant